



Modalités JD9 et JD7 (2009 – 2010)

Fixation des dates de matchs et modalités avant les compétitions :

Selon les directives de la Commission des compétitions, comme les autres catégories de jeu.

Matchs fixés obligatoirement, au plus tard, à 10h45, le samedi matin.

Le lundi matin, le secrétariat ACVF établit le constat des compétitions JD du week-end. Il enquête au sujet des matchs qui ne se sont pas disputés auprès des clubs. Il s'informe des résultats manquants auprès des arbitres.

Les matchs renvoyés pour des conditions météorologiques sont refixés, comme pour les autres catégories de jeu, selon les modalités émises par la Commission des compétitions. Le calendrier des JD9 et JD7 est, définitivement, mis à jour chaque semaine.

Les matchs non joués (absence d'équipe) font l'objet d'une enquête précise, par le secrétariat de l'ACVF, afin de déterminer les responsabilités.

Une absence d'équipe est punie, obligatoirement, d'une amende identique au forfait + frais d'arbitre et d'inspecteur s'il y a lieu. L'ACVF peut néanmoins, en plein accord (oral peut suffire) des deux équipes, autoriser et décider qu'un match, ne s'étant pas disputé, puisse être joué à une nouvelle date.

Cette nouvelle date est enregistrée par le secrétariat de l'ACVF, au plus tard, le mardi (18h00) qui suit le renvoi.

En l'absence d'une communication d'une nouvelle date par les clubs, le match est fixé, autoritairement, le mercredi (+ 10 jours) à 18h30.

Les décisions finales de l'ACVF au sujet des matchs non joués (absence d'équipe) sont sans appel.

Matchs déjà convoqués :

Dès l'officialisation de la convocation (mercredi, 12h00) jusqu'au jour J (jour de match), la personne exclusive de contact et de décision pour les JD9 et JD7 est le responsable du service des arbitres mini, soit M Daniel Dubrit. Ce dernier peut être contacté par mail : dubrit.daniel@football.ch ou par le biais de la permanence juniors D au 079 776 58 94.